## COMMUNE DE SAINT-PIERRE-EGLISE

REPUBLIQUE FRANCAISE Département de la Manche

Extrait du registre des délibérations

Accusé de réception en préfecture 050-215005398-20221013-DCM2022-54-DE Date de télétransmission : 13/10/2022 Date de réception préfecture : 13/10/2022

## Séance du 11 octobre 2022

Date de la convocation :

06/10/2022

Date d'affichage : 06/10/2022

Nombre de conseillers :

Elus : 19

En exercice : 19 Présents : 13 Votants : 17 L'an deux mil vingt-deux, le onze du mois d'octobre, à 20h00, le conseil municipal de la commune de Saint-Pierre-Eglise, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous

la présidence de Monsieur Daniel DENIS, maire.

Etaient présents :

CABART Ludovic, DENIS Daniel, DUBOST Jean-François, DUPLESSIS Sophie, FRANKE Véronique, GUERARD Roland, LE BARON Stéphane, MABIRE Isabelle, MARDOC François, PAPON Anne-Laure, PLANQUE Yves, DODES This are TRANSES Bérage.

POREE Thierry, TRAVERS Rémy.

Etaient absents/excusés : BILLET Anne (pouvoir donné à DENIS Daniel), COSTARD Charlotte (pouvoir donné à PAPON Anne-Laure), LARONCHE Ludovic, LEBIGOT Elodie (pouvoir donné à LE BARON Stéphane), LECLERC Marie-Joëlle (pouvoir donné à GUERARD Roland), MOREL Sophie.

Secrétaire de séance : GUERARD Roland

## Délibération n° 2022-54- Convention d'occupation du domaine public pour la salle communale de tennis

Auparavant les adhérents du club de tennis pouvaient bénéficier de l'accès à la salle de tennis aux horaires suivants :

Lundi	Mardi, Jeudi et Vendredi	Mercredi	Samedi été	Samedi hiver	Dimanche
10h à 23h	13h à 23h	9h à 23h	12h à 23h	8h à 23h	8h à 20h et 22h à 23h

En dehors de ces horaires, les créneaux sont réservés à la mairie. Auparavant, les personnes voulant réserver un court de tennis venaient en mairie et le tarif horaire était de 5.50€. Mais depuis le 1er juin 2021, la régie pour les encaissements est caduque. Depuis les terrains sont donc prêtés gratuitement aux personnes venant en faire la demande, essentiellement l'été. Le club proposant pour l'été une carte d'abonnement au prix de 28 € pour 3 mois (assurance incluse) aimerait avoir la gestion de tous les créneaux de la salle de tennis. Il a donc été réalisé un projet de convention.

## L'assemblée, à l'unanimité:

- APPROUVE ladite convention;
- AUTORISE le maire, à signer cette convention.

Extrait certifié conforme, A Saint-Pierre-Eglise, le 11 octobre 2022.

Le Maire,

**Daniel DENIS**